

AMAP du Cauron

Contrat d'engagement 2015 de Porc et de Charcuteries fermières

Le présent contrat est passé entre : **L'éleveur Ferme Laurent, Laurent Michaël, Les Chabrandts, 04 340 Saint Vincent les Forts** Tél : 06 77 29 99 43 ; d'une part, et

l'adhérent de l'AMAP DU CAURON, Nom

Prénom :

Tel ou email :, d'autre part.

Article 1 :

Le présent contrat est passé pour l'approvisionnement de colis de viande par l'éleveur. Les quantités et prix ont été convenus entre l'éleveur et le collectif d'administration de l'AMAP DU CAURON selon des modalités conformes à la charte des AMAP. Les contractants sont solidaires des aléas de production. L'éleveur s'engage à produire dans le respect de la charte des AMAP, à être présent lors des distributions et à respecter les statuts et le règlement intérieur de l'AMAP,

Article 2 :

Le présent contrat est conclu pour une livraison prévue le : à H (à compléter)

dans le lieu de distribution des paniers ci-dessous (*razer la mention inutile*) :

- **Nans Les Pins**, Cours de la cantine école de La Ferrage;
- **Rougiers**, Salle des jeunes Passage Caudière

Article 3 :

L'éleveur s'engage à fournir à l'adhérent ci-dessus (*razer la mention inutile*) :

- 1.colis de 10 kg de Viande de Porc et Charcuteries fermières (conseillé) à 12 € le kilo, **soit 120,00 € ; acompte : 60 €**
- 1.colis de 5 kg de Viande de Porc et Charcuteries fermières à 12,50 € le kilo, **soit 62,50 € ; acompte : 31,25 €**

Article 4*

L'adhérent s'engage à verser un acompte à la commande matérialisée par la signature du présent contrat. Le solde du règlement sera opéré à la livraison du colis.

Montant total de la commande : €

Montant de l'acompte : € (**N° chèque :** à l'ordre de Laurent Michaël).

Fait le..... ..

L'éleveur

L'adhérent

* Prix exprimés en TTC

Chaque signataire est destinataire d'un exemplaire du contrat établi en 2 exemplaires